

COMMUNE DE
POUILLEY-FRANÇAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.3. Secteurs situés au voisinage
des infrastructures de transports terrestres

Arrêté préfectoral de classement des infrastructures de
transports terrestres, et prescriptions d'isolement acoustique édictées

P i è c e n ° 5.3.1.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 27.11.2015

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 03.02.2017

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



PREFECTURE DOUBS

Arrêté n °2011159-0010

**signé par PREF- SG - Le secrétaire général - Pierre CLAVREUIL
le 08 Juin 2011**

**25 Département DOUBS
DDT**

Arrêté approbation classement sonore du
Doubs



PRÉFECTURE DU DOUBS

Direction
Départementale
des Territoires

ARRÊTE n°

en date du

*portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement
acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit*

Doubs

service prévention des
risques, sécurité
unité prévention des
risques naturels et
technologiques

**LE PRÉFET DU DOUBS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10 et R571-32 à 571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R111-4-1 et R111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu le décret n° 9521 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu les avis des communes concernées suite à leur consultation lancée le 5 novembre 2010 ;

Vu les avis du Conseil Général en date du 10 février 2011 et de Pays de Montbéliard Agglomération du 10 décembre 2010 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 6169 à 6175 du 23 novembre 1998 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés pas le bruit ;

SUR proposition de madame la directrice départementale des Territoires ;

horaires d'ouverture :

9h00 - 12h00

13h30 - 16h30

téléphone :

03 81 65 62 62

télécopie :

03 81 65 62 01

[www.doubs.equipement-
agriculture.gouv.fr](http://www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr)

6, rue Roussillon BP 1169

25003 BESANÇON Cedex

ARRETE :

Article 1er : Dispositions abrogées

Les dispositions des arrêtés préfectoraux n°6169 à 6175 du 23 novembre 1998 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit sont abrogées.

Article 2 : Classement des infrastructures

Les infrastructures de transports terrestres du Doubs figurant en annexe 1 du présent arrêté sont classées en application de l'article L571-10 du code de l'environnement et conformément aux articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés, le tableau indique :

- le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

Une représentation cartographique de ce classement est jointe en annexe 2 du présent arrêté : elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

Article 3 : Niveaux sonores de référence

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1 du présent arrêté sont :

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores indiqués sont évalués en des points de référence situés conformément à la norme NF S31-130 "cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour "les rues en U"
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, et augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Cette distance est mesurée :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Les notions de rue en U et tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 4 : isolement acoustique des bâtiments

Dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux codes de la construction et de l'environnement :

- Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.
- Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique est déterminé selon les 3 arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Article 5 : Communes concernées

Les communes concernées par les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont :

Adam-les-Vercel	Bonnetage	Colombier-Fontaine
Aibre	Bourguignon	Courcelles-les-Montbéliard
Amagney	Braillans	Courchapon
Appenans	Branne	Cubrial
Arbouans	Breconchaux	Cubry
Arc-et-Senans	les Breseux	Cussey-sur-l'Ognon
Arçon	Brognard	Dambenois
Arguel	Bulle	Dampierre-les-Bois
Athose	Burgille	Dampierre-sur-le-Doubs
Aubonne	Busy	Dannemarie-sur-Crête
Audeux	Chaffois	Dasle
Audincourt	Chalèze	Deluz
Autechaux	Chalezeule	Desandans
Autechaux-Roide	Champagney	Devecey
Auxon-Dessous	Champlive	Dommartin
Auxon-Dessus	Champoux	Dompierre-les-Tilleuls
Avanne-Aveney	Champvans-les-Moulins	Doubs
Avoudrey	Charquemont	Ecole-Valentin
Bannans	Chasnans	Ecot
le Barboux	Chatillon-Guyotte	l'Ecouvotte
Bart	Chatillon-le-Duc	les Ecorces
Baume-les-Dames	Chaucenne	Ecurcey
Bavans	Chaufontaine	Emagny
le Belieu	Chaux-les-Clerval	Epenoy
Berche	Chay	Esnans
Berthelange	Chemaudin	Etalans
Besancon	la Chenalotte	Etouvans
Bethoncourt	Chenecey-Buillon	Etray
Beure	Chevigney-sur-l'Ognon	Etupes
Bief	Chevigney-les-Vercel	Exincourt
Blussangeaux	la Chevillotte	Fallerans
Blussans	Chevroz	Ferrieres-les-Bois
Bondeval	Chouzelot	Fesches-le-Chatel
Bonnal	Clerval	les Fins
Bonnay	la Cluse-et-Mijoux	Flangebouche

Fontain	Mesandans	Roche-lez-Beaupre
Fontaine-les-Clerval	Métabief	Romain
les Fontenelles	Miserey-Salines	Ronchaux
Fontenotte	Moncley	Rougemont
Fourbanne	Montbéliard	Roulans
les Fourgs	Montbenoit	Ruffey-le-Chateau
Fournets-Luisans	Montfaucon	le Russey
Frambouhans	Montferrand-le-Chateau	Saint-Antoine
Franois	Montflovin	Saint-Georges-Armont
Frasne	Montfort	Saint-Gorgon-Main
Fuans	Montlebon	Saint-Hilaire
Geneuille	Montperreux	Saint-Hippolyte
Gennes	Morre	Sainte-Marie
Gouhelans	Morteau	Saint-Maurice-Colombier
Goux-les-Usiers	Naisey-les-Granges	Sainte-Suzanne
Grand-Charmont	Nancray	Saint-Vit
Grand'Combe-Chateleu	Narbief	Samson
Grandfontaine	Nods	Santoche
le Gratterie	Noel-Cerneux	Saone
Grosbois	Noirefontaine	Sechin
Hauterive-la-Fresse	Noironte	Seloncourt
Hérimoncourt	Nommay	Serre-les-Sapins
l'Hopital-du-Grosbois	Novillars	Sochaux
l'Hopital-Saint-Lieffroy	Orchamps-Vennes	Sourans
les Hopitaux-Neufs	Ornans	Taillecourt
les Hopitaux-Vieux	Ougney-Douvot	Tarcenay
Houtaud	Ouhans	Thise
Hyèvre-Magny	Oye-et-Pallet	Touillon-et-Loutelet
Hyèvre-Paroisse	Paroy	Trepot
l'Isle-Sur-le-Doubs	Pelousey	Tressandans
Jallerange	Pessans	Vaire-le-Petit
Jougne	Pirey	Vaire-Arcier
Laire	Placey	Valdahon
Laissey	Pointvillers	Valentigney
Larnod	Pompierre-sur-Doubs	Vanclans
Lavans-Quingey	Pontarlier	Vaux-les-Prés
Liebvillers	Pont-de-Roide	Velesmes-Essarts
Longeville-sur-Doubs	Pouilley-Francais	Vennans
Loray	Pouilley-Les-Vignes	Vennes
Lougres	Pouligney-Lusans	Vercel-Villedieu-le-Camp
Luxiol	Presentevillers	Vergranne
Maiche	la Pretiere	Verne
Maisons-du-Bois-Lièvre	Pugey	Vernierfontaine
Mamirolle	le Puy	le Vernoy
Mandeure	Quingey	la Vèze
Marchaux	Rang	Vieilley
Mathay	Recologne	Vieux-Charmont
Mazerolles-le-Salin	Rennes-sur-Loue	Villars-sous-Ecot
Medière	Rillans	Villers-Buzon
Mercey-le-Grand	la Riviere-Drugeon	Villers-le-Lac
Merey-Vieilley	Roche-les-Clerval	Villers-sous-Dampjoux

Voillans
Vorges-les-Pins

Voujaucourt
Vuillecin

Article 6 : Transcription dans les documents d'urbanisme

Dans les communes concernées par le présent arrêté disposant de documents d'urbanisme (POS ou PLU), une mise à jour de ceux-ci sera effectuée conformément aux articles R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme.

Article 7 : Formalités administratives

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées
- à Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs
- à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes EST – Division d'exploitation de Besançon
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche – Comté
- à Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris Rhin – Rhône
- à Monsieur le Directeur Régional de RFF Bourgogne Franche – Comté

Article 8 : Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs, la Directrice Départementale des Territoires du Doubs et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

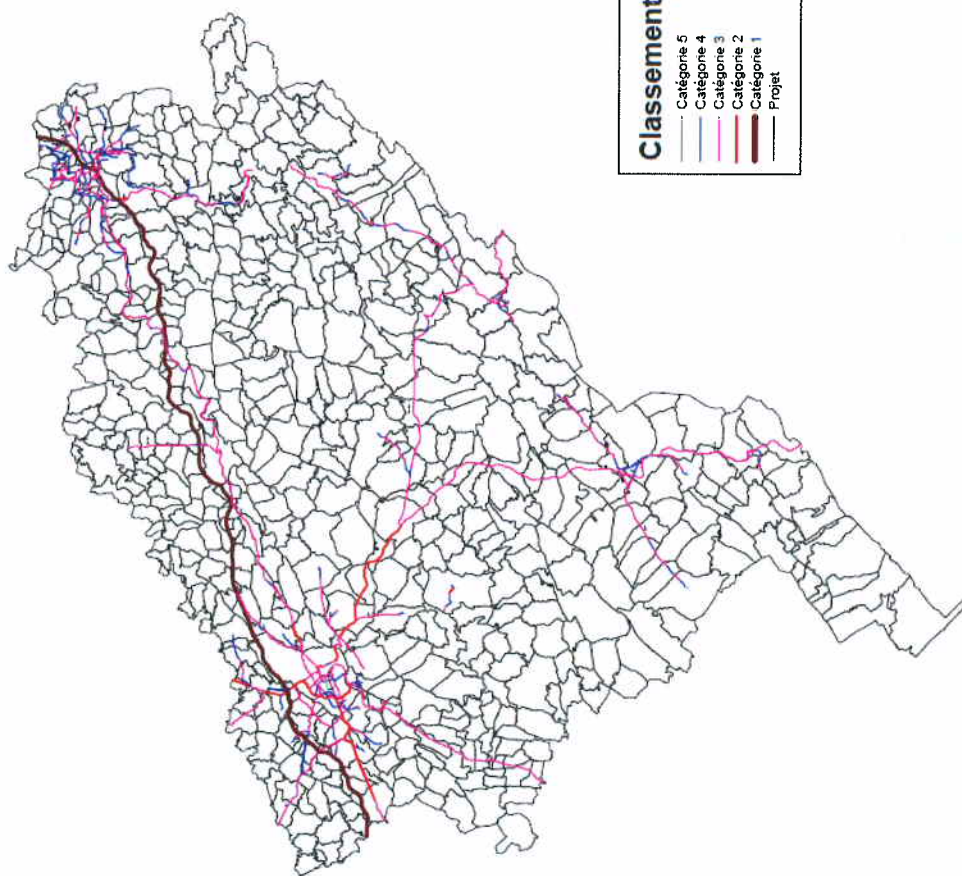
Besançon, le – 8 JUIN 2011
Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre CLAVREUIL

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

1 - RESEAU COMPLET : carte du département



Classement sonore du département du Doubs

- Catégorie 5
- Catégorie 4
- Catégorie 3
- Catégorie 2
- Catégorie 1
- Projet

2 - TABLEAU de SYNTHÈSE du TOTAL DES VOIES CLASSEES

Ci-dessous un tableau de synthèse du total des voies classées selon les catégories et le type d'infrastructures :

	Routes	Voies ferrées
Cat. 1	101	0
Cat. 2	58	105
Cat. 3	484	26
Cat. 4	222	12
Cat. 5	3	0

ANNEXE 1 - TABLEAU DE CLASSEMENT SONORE

DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Légende tableaux de classement :

X : croisement

-> : prolongement

E/S : panneau entrée / sortie agglomération

type_trfic	rampe	tissu_urbanisme	revêtement_chaussée
1 : fluide	1 : horizontal	1 : ouvert	1 : standard
2 : pulsé	2 : rampe	2 : rue en U	2 : drainant
			3 : béton lisse
			4 : béton strié
			5 : pavés

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
A36	A36-1	limite Jura	échangeur Besançon ouest	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-2	échangeur Besançon ouest	échangeur Besançon nord	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-3	échangeur Besançon nord	échangeur Besançon est	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-4	échangeur Besançon est	échangeur Beaune-les-Dames	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-5	échangeur Beaune-les-Dames	échangeur L'Isle-sur-le-Doubs	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-6	échangeur L'Isle-sur-le-Doubs	péage St Maurice	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-7	péage St Maurice	échangeur Voujeaucourt	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-8	échangeur Voujeaucourt	échangeur Montbéliard sud	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-9	échangeur Montbéliard sud	échangeur Montbéliard centre	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-10	échangeur Montbéliard centre	échangeur Sochaux-Exincourt	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-11	échangeur Sochaux-Exincourt	échangeur Brognard	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-12	échangeur Brognard	limite Territoire de Belfort	1	300 m	Tissu ouvert
échangeurs	A36-ech1	Péage	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech2	Péage	X RN 57	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech3	Péage	X RD 486	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech4	Péage	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech5	A36	X RD 475	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech6	X RD 53	A36	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech7	A36	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech8	X RD 472	A36	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech9	A36	X RD 663	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech10	X RD 663	A36	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech11	dédoublement entrée / sortie	A36	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech12	A36	dédoublement entrée / sortie	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech13	X RD 663	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech14	dédoublement entrée / sortie	A36	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech15	A36	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech16	dédoublement entrée / sortie	A36	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech17	dédoublement entrée / sortie	X RD 437	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech18	A36	dédoublement entrée / sortie	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech19	X RD 437	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech20	A36	giratoire RD 61	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech21	giratoire RD 61	giratoire RD 633	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech22	giratoire RD 633	A36	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech23	A36	giratoire RD 633	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech24		giratoire RD 633	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
RN 57	RN 57-1	limite Haute Saône	échangeur RD 14	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-2	échangeur RD 14	X RD 1	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-3	X échangeur A36	X échangeur A36	2	250 m	Tissu ouvert
RN 1057	RN 57-4	X RD 75_échangeur de Pirey	X RD 75_échangeur de Pirey	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-5	X RN 1057_échangeur St Claude	X RN 1057_échangeur St Claude	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-6	X chemin de la Combte Noire	X chemin de la Combte Noire	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-7	X rue Wyrisch	X rue Wyrisch	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-8	Pont SNCF	Pont SNCF	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-9	X rue du Glacis	X rue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-10	X rue du Glacis	X avenue Foch	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-11	X avenue Foch	--> rue de Belfort	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-12	X rue de Belfort	X avenue Carnot	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-13	Place Flore	Place Flore	3	100 m	Tissu ouvert
RN 83	RN 57-14	X rue Charles Krug	X rue Charles Krug	2	250 m	Rue en U
	RN 57-15	X avenue Edouard Droz	X avenue Edouard Droz	4	30 m	Tissu ouvert
	RN 57-16	X Pont de la République	X avenue Général Gauland	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-17	X Pont Brégille	X Pont Brégille	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-18	giratoire du tunnel	giratoire du tunnel	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-19	E/S Besançon	E/S Besançon	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-20	panneau 70	panneau 70	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-21	X RD104 & RD 464	X RD104 & RD 464	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-22	début 2x2 voies	début 2x2 voies	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-23	X RD 67	X RD 67	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-24	X RD 492 & RD 461	X RD 492 & RD 461	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-25	X RD 67	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-26	X RD 130	X RD 130_giratoire 4 Chemins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-27	X RD 72_giratoire Renault	X RD 72_giratoire Renault	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-28	E/S Pontallier	E/S Pontallier	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-29	giratoire Malraux	giratoire Malraux	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-30	X RD 437	X RD 437	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-31	RD 67b	X RD 67b	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-32	E/S La Gauffre (lieu-dit)	E/S La Gauffre (lieu-dit)	3	100 m	Tissu ouvert
RN 1057	RN 57-33	début 2x2 voies	début 2x2 voies	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-34	fin 2 x2 voies - giratoire rte de Lausanne = E/S Jougne	fin 2 x2 voies - giratoire rte de Lausanne	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-35	E/S Jougne	E/S Jougne	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-36	E/S Les Tavins	E/S Les Tavins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-37	E/S Les Tavins	E/S Les Tavins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-38	E/S Les Tavins	frontière Suisse	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 1057-1	X RN 57_échangeur St Claude	X RD 70_échangeur de Pulley	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 1057-2	X RD 70_échangeur de Pulley	--> RN 273_échangeur de l'Amitié	2	250 m	Tissu ouvert
RN 273	RN 273-1	X RD 683 & RN 83	échangeur Micropolis	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 273-2	échangeur Micropolis	échangeur St Ferjeux = X RD 673	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 273-3	échangeur St Ferjeux = X RD 673	--> RN 1057_échangeur de l'Amitié	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-1	Limite Jura	E/S Rennes sur Loue	3	100 m	Tissu ouvert
RN 83	RN 83-2	E/S Rennes sur Loue	E/S Rennes sur Loue	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-3	E/S Samson	E/S Samson	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-4	E/S Samson	E/S Samson	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-5	X RD 13	X RD 13	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-6	X RD 104	X RD 104	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-7	E/S Larnod	E/S Larnod	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 83-8	E/S Larnod	E/S Larnod	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-9	E/S Beure	E/S Beure	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-10	E/S Beure	X RN 273 - RD 683	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empriseinte	Tissu_urbain
RD 1	RD 1-1	X RN 57	X RD 287	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-2	X RD 287	passage sur ligne LGV	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-3	passage sur ligne LGV	E/S Cussey sur l'Ognon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-4	E/S Cussey sur l'Ognon	E/S Cussey sur l'Ognon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-5	E/S Cussey sur l'Ognon	limite Hte Saône	3	100 m	Tissu ouvert
RD 5	RD 5-1	X RN 57	X RD 230	4	30 m	Tissu ouvert
RD 8	RD 8-1	X RD 70	panneau fin 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 8-2	panneau fin 70	E/S Pelousey	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 8-3	E/S Pelousey	X RD 5	4	30 m	Tissu ouvert
RD 9	RD 9-1	X RD 45	E/S Métabief	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 9-2	E/S Métabief	E/S Métabief	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 9-3	E/S Métabief	E/S Les Hopitaux Neufs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 9-4	E/S Les Hopitaux Neufs	E/S Les Hopitaux Neufs	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 9-5	E/S Les Hopitaux Neufs	X ex RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
RD 11	RD 11-1	X RD 273	E/S François	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-2	E/S François	X rue de la Gare	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-3	X rue de la Gare		4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-4	X RD 75	E/S François	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-5	E/S François	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-6	X RD 67	E/S Chemaudin	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-7	E/S Chemaudin	E/S Chemaudin	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-8	E/S Chemaudin	X RD 216	3	100 m	Tissu ouvert
RD 12	RD 12-1	X RD 673	E/S Grandfontaine	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 12-2	E/S Grandfontaine	X RD 106	4	30 m	Tissu ouvert
RD 14	RD 14-1	X RN 57	X RD 138	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 14-2	X RD 138	E/S Devecey	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 14-3	E/S Devecey	E/S Bonnay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 14-4	E/S Bonnay	X RD 138	4	30 m	Tissu ouvert
RD 33	RD 33-1	X RD 228	E/S Ste Marie	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-2	E/S Ste Marie	E/S Presentevillers	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 33-3	E/S Presentevillers	E/S Presentevillers	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-4	E/S Presentevillers	E/S Bart	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 33-5	E/S Bart	X RD 326	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-6	X RD 326	X RD 663	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Noméro tronçon	Origine tronçon	Fin tronçon	Catégorie Classement	Longueur empreinte	Tissu urbain
RD 34	RD 34-1	X RD 438	X rue Lucien Quelet (Montbéliard)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34-2	X rue Lucien Quelet (Montbéliard)	X RD 34C	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-3	X RD 34C	X RD 463B	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-4	X RD 463B	X RD 34A	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-5	X RD 34A	X rue de Champagne (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-6	X rue de Champagne (Audincourt)	X avenue de la Gare (Audincourt)	2	250 m	Rue en U
	RD 34-7	X avenue de la Gare (Audincourt)	Square des Martyrs de la Résistance (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-8	X Square des Martyrs de la Résistance (Audincourt)	X RD 126 (avenue Aristide Briand, Audincourt) & Place Jean Moulin	2	250 m	Rue en U
	RD 34-9	X RD 126 (rue Pasteur, Audincourt)	X RD 437 (avenue de la Révolution, Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-10	X RD 437 (avenue de la Révolution, Audincourt)	X RD 38 E2	3	100 m	Tissu ouvert
RD 34A	RD 34-11	X RD 38 E2	Place Eugène Peugeot	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34-12	Place Eugène Peugeot	X RD 480	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34A-1	X RD 34	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert
RD 34C	RD 34C-1	X RD 437	X rue François Briot (Exincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34C-2	X rue François Briot (Exincourt)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
RD 35	RD 35-1	X RD 437	X RD 38E2 = E/S Seloncourt	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 35-2	X RD 38E2 = E/S Seloncourt	E/S Bondevil	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 35-3	E/S Bondevil	X RD 448	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38	RD 38-1	X RD 483	X RD 38E1	2	250 m	Rue en U
	RD 38-2	X RD 38E1	X rue Etienne Oehmichen (Valentigney)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 38-3	X rue Etienne Oehmichen (Valentigney)	X pont xxxxx	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 38-4	X pont xxxxx	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38E1	RD 38E1-1	X RD 38	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38E2	RD 38E2-1	X RD 437	X RD 35	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 38E2-2	X RD 35	X rue des Roches (Seloncourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 38E2-3	X rue des Roches (Seloncourt)	X rue Neuve (Seloncourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 38E2-4	X rue Neuve (Seloncourt)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
RD 43E2	RD 43E2-1	X RD 663	X RD 438	4	30 m	Tissu ouvert
RD 48	RD 48-1	X RD 437	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 48-2	E/S Morveau	E/S Morveau	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 48-3	E/S Morveau	E/S Morveau	3	100 m	Tissu ouvert
RD 50	RD 50-1	X RD 394	X RD 438	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-2	début zone 50	début zone 50	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-3	fin zone 50	fin zone 50	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-4	X échangeur A36	X échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-5	E/S Beaume les Dames	E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-6	X RD 19	X RD 683	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-7	E/S Vercel Villedieu le Camp	E/S Vercel Villedieu le Camp	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-8	début zone 70	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-9	fin zone 70	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-10	E/S Valdahon	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
RD 52	RD 52-1	X RD 463	X RD 461	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 52-2	E/S Etupes	E/S Etupes	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 52-3	E/S Feschies le Château	E/S Feschies le Château	3	100 m	Tissu ouvert
			X RD 209	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
RD 53	RD 53-1	échangeur A36	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
RD 61	RD 61-1 RD 61-2	échangeur A36	X avenue du Breuil & Oechimminchen (Etupes) - ZAC Technoland X RD 52	3 4	100 m 30 m	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 67	RD 67-1 RD 67-2 RD 67-3 RD 67-4 RD 67-5 RD 67-6 RD 67-7 RD 67-8 RD 67-9 RD 67-10	limite Hte Saône X RD 70 X bretelle échangeur A36 X RD 11 X RD 673 X RN 57 E/S Tarcezeny X RD 102 E/S Ormans X RD 101 E/S Ormans Place Gustave Courbet X rue des Minimes X rue des Minimes	X RD 70 X bretelle échangeur A36 X RD 11 X RD 673 E/S Tarcezeny X RD 102 E/S Ormans Place Gustave Courbet X rue des Minimes X RD 492	3 3 3 3 3 3 4 3 4 2 4	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 30 m 100 m 30 m 250 m 30 m	Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Rue en U Tissu ouvert
RD 70	RD 70-1 RD 70-2 RD 70-3 RD 70-4 RD 70-5 RD 70-6 RD 70-7 RD 70-8 RD 70-9 RD 70-10	X RD 67 E/S Audeux X RD 8 X RD 75 X échangeur RN 1057 X rue Auguste Jouchoux (Besançon) X bld Kennedy & Churchill (Besançon) X avenue de l'Observatoire (Besançon) X rue Xavier Marmier = Pont de la Gibelotte X rue Georges Clémenceau (Besançon) X avenue de la Paix (Besançon)	E/S Audeux X RD 8 X RD 75 X échangeur RN 1057 X rue Auguste Jouchoux (Besançon) X bld Kennedy & Churchill (Besançon) X avenue de l'Observatoire (Besançon) X rue Xavier Marmier = Pont de la Gibelotte X rue Georges Clémenceau (Besançon) X avenue de la Paix (Besançon)	4 4 3 3 3 3 3 3 3 3	30 m 30 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 72	RD 72-1 RD 72-2 RD 72-3 RD 72-4	X RD 471 X RD 6 E/S Hautaud X RD 130	X RD 6 E/S Hautaud X RD 130 X RN 57	3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m	Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 73	RD 73-1	X RD 437	X RD 122	4	30 m	Tissu ouvert
RD 74	RD 74-1 RD 74-2 RD 74-3 RD 74-4 RD 74-5 RD 74-6 RD 74-7	X RD 130 giratoire Hyper U X rue de la Paix (Pontarlier) Place St Pierre Porte St Pierre X rue Mirabeau X rue des Augustins	giratoire Hyper U X rue de la Paix (Pontarlier) X rue des Capucins Porte St Pierre X rue Mirabeau X rue des Augustins X RN 57	4 4 4 3 3 4 4	30 m 30 m 30 m 100 m 100 m 30 m 30 m	Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Rue en U Rue en U Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 75	RD 75-1 RD 75-2	X RN 57 X RD 70	X RD 70 X RD 11	3 3	100 m 100 m	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 104	RD 104-1 RD 104-2 RD 104-3 RD 104-4 RD 104-5	X RN 83 X RD 111 X RD 464 panneau 70 giratoire accès stade & collège	X RD 9 X RN 57 panneau 70 giratoire accès stade & collège X RD 410	3 3 3 4 3	100 m 100 m 100 m 30 m 100 m	Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 105	RD 105-1 RD 105-2	X RD 673 E/S Montferriand le Château	E/S Montferriand le Château X RD 238	3 4	100 m 30 m	Tissu ouvert Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
RD 106	RD 106-1	X RD 673	X rue Alfred de Vigny	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 106-2	X rue Alfred de Vigny	début zone 30	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 106-3	début zone 30	X RD 367	3	100 m	Tissu ouvert
RD 108	RD 108-1	X RD 300	X RN 57	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 123-1	X RD 257	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126	X RD 663	X RD 123	3	100 m	Tissu ouvert
RD 126	RD 126-2	X RD 123	X RD 257	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-3	X RD 257	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-4	X RD 438	X RD 344	3	100 m	Tissu ouvert
RD 126-5	RD 126-5	X RD 344	E/S Valentigney	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-6	E/S Valentigney	X RD 38	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-7	X RD 38	X rue du Doubs (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 126-8	RD 126-8	X RD 38	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-9	X RD 34	Place Jean Moulin	2	250 m	Rue en U
	RD 126-10	Place Jean Moulin	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
RD 126-11	RD 126-11	X RD 437	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-12	fin zone 70	E/S Daele	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-13	E/S Daele	X RD 480	4	30 m	Tissu ouvert
RD 126-14	RD 126-14	X RD 437	Limite Territoire de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
RD 130	RD 130-1	X RD 437	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 130-2	début zone 70	X RD 72	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 130-3	X RD 72	X RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
RD 130-4	RD 130-4	X RN 57	E/S Hautaud	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 130-5	E/S Hautaud	X RD 72	4	30 m	Tissu ouvert
RD 136	RD 136-1	X RD 613	X RD 1368	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136-2	X RD 1368	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136-3	X RD 390	X RD 390	4	30 m	Tissu ouvert
RD 136-4	RD 136-4	X RD 390	X RD 1368	4	30 m	Tissu ouvert
RD 1368	RD 1368-1	X RD 613	X RD 136	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1368-2	X RD 136	X RD 623	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1368-3	X RD 623	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
RD 1368-4	RD 1368-4	X RD 390	E/S Grand Charmont	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 1368-5	E/S Grand Charmont	X RD 136	4	30 m	Tissu ouvert
RD 141	RD 141-1	X RD 683	début rue en U	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 141-2	début rue en U	fin rue en U	3	100 m	Rue en U
	RD 141-3	fin rue en U	E/S Beure	4	30 m	Tissu ouvert
RD 141-4	RD 141-4	E/S Beure	E/S Arguel	4	30 m	Tissu ouvert
RD 207	RD 207-1	X RD 34	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 209-1	X RD 480	X RD 52	4	30 m	Tissu ouvert
RD 218	RD 218-1	X RD 431	ZI Thise	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 218-2	ZI Thise	échangeur RD 683	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro tronçon	Origine tronçon	Fin tronçon	Catégorie classement	Largeur emprise	Tissu urbain
RD 242	RD 242-1	X RD 461	E/S Fuans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 242-2	E/S Fuans	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 242-3	début zone 70	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 242-4	fin zone 70	X RD 461	3	100 m	Tissu ouvert
RD 278	RD 278-1	X RD 437	E/S Vieux Charmont	5	10 m	Tissu ouvert
	RD 278-2	X RD 437	X RD 633	4	30 m	Tissu ouvert
RD 390	RD 390-1	X RD 437	X RD 136	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 390-2	X RD 136	X RD 136B	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 390-3	X RD 136B	X rue du Champvallion (Béthoncourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 390-4	X rue du Champvallion (Béthoncourt)	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
RD 390-5	RD 390-5	X RD 438	X RD 432 & RD 438	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 432-1	X RD 438	X RD 390	4	30 m	Tissu ouvert
RD 437	RD 437-1	X RD 46	E/S Oye & Pallet	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-2	E/S Oye & Pallet	panneau 50 avant X RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-3	panneau 50 avant X RN 57	X RN 57	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-4	X RD 74_rue de la République (Pontartier)	Place Gréfin & Jules Pagnet	2	250 m	Rue en U
RD 437-5	RD 437-5	Place Gréfin & Jules Pagnet	Pont des Chèvres	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-6	X RD 130	E/S Arcon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-7	E/S Arcon	E/S Arcon	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-8	E/S Arcon	E/S Maison du Bois	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437-9	RD 437-9	E/S Maison du Bois	E/S Maison du Bois	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-10	E/S Maison du Bois	E/S Montbenoit	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-11	E/S Montbenoit	X RD 131	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-12	X RD 47	E/S Morteau	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437-13	RD 437-13	E/S Morteau	X RD 461_rue de l'Helvétie (Morteau)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-14	X RD 461	X rue Pasteur (Morteau)	2	250 m	Rue en U
	RD 437-15	X rue Pasteur (Morteau)	E/S Morteau	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-16	E/S Morteau	E/S LesFins	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437-17	RD 437-17	E/S LesFins	X RD 461	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-18	X RD 461	E/S LesFins	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-19	E/S LesFins	E/S Noel-Cerneux	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-20	E/S Noel-Cerneux	E/S Noel-Cerneux	4	30 m	Tissu ouvert
RD 437-21	RD 437-21	E/S Noel-Cerneux	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-22	début zone 70	E/S La Chenalotte	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-23	E/S La Chenalotte	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-24	début zone 70	E/S Le Russey	4	30 m	Tissu ouvert
RD 437-25	RD 437-25	E/S Le Russey	E/S Le Grand Communal	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-26	E/S Le Grand Communal	E/S Le Grand Communal	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-27	X RD 41	X RD 41	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-28	X RD 41	E/S Les Fontenelles	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437-29	RD 437-29	E/S Les Fontenelles	E/S Les Fontenelles	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-30	E/S Les Fontenelles	E/S Frambouhans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-31	E/S Frambouhans	X RD 201	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-32	X RD 201	E/S Frambouhans	4	30 m	Tissu ouvert
RD 437-33	RD 437-33	E/S Maiche	E/S Maiche	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-34	X RD 464	X RD 464	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-35	E/S Maiche	X RD 464	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-36	E/S Maiche	X RD 437B	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437-37	RD 437-37	X RD 437C	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-38	début zone 70	X RD 36	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-39	X RD 36	E/S Noirefontaine	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-40	E/S Noirefontaine	E/S Pont de Roide	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
RD 437	RD 437-41	E/S Pont de Roide	X RD 73	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-42	X RD 73	E/S Pont de Roide	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-43	E/S Pont de Roide	E/S Bourguignon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-44	E/S Bourguignon	E/S Mathay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-45	E/S Mathay	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-46	X RD 438	X RD 483	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-47	X RD 483	E/S Les Cités Blanches (commune de Valentigney)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-48	E/S Les Cités Blanches (commune de Valentigney)	X RD 35_rue de Bondeval (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-49	X RD 35_rue de Bondeval (Audincourt)	X RD 437D_rue de Valentigney (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-50	X RD 437D_rue de Valentigney (Audincourt)	X RD 34_rue de Seloncourt (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-51	X RD 34_rue de Seloncourt (Audincourt)	X RD 126_rue de Dasle & Aristide Briand (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-52	X RD 126_rue de Dasle & Aristide Briand (Audincourt)	X RD 437D_rue de Belfort (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-53	X RD 437D_rue de Belfort (Audincourt)	X RD 207_rue des Mines (Exincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-54	X RD 207_rue des Mines (Exincourt)	X RD 34C_grande rue (Exincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-55	X RD 34C_grande rue (Exincourt)	échangeur sud A36	3	100 m	Tissu ouvert
RD 437D	RD 437-56	E/S Sochaux	E/S Sochaux	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-57	X RD 613_avenue général Leclerc (Sochaux)	X RD 613_avenue général Leclerc (Sochaux)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-58		Limite Territoire de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437D-1	X RD 437_avenue de la Révolution (Audincourt)	X RD 34_rue de Valentigney (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437D-2	X RD 126_grande rue (Valentigney)	X RD 437_avenue de la Révolution (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 438	RD 438-1	Limite Haute Saône	X RD 623	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-2	X RD 623	E/S Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-3	E/S Montbéliard	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-4	X RD 390	X rue de l'étuve (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-5	X rue de l'étuve (Montbéliard)	X RD 663_Faubourg de Besançon (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-6	X RD 663_Faubourg de Besançon (Montbéliard)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-7	X RD 34	E/S Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-8	E/S Montbéliard	E/S Courcelles les Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-9	E/S Courcelles les Montbéliard	X RD 472	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-10	X RD 472	E/S Courcelles les Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-11	E/S Courcelles les Montbéliard	E/S Voujeaucourt	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-12	E/S Voujeaucourt	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-13	X RD 126	E/S Voujeaucourt	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-14	E/S Voujeaucourt	X RD 53	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-15	X RD 53	E/S Mathay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-16	E/S Mathay	X RD 437	3	100 m	Tissu ouvert
RD 461	RD 461-1	X RN 57	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-2	E/S Valdahon	X RD 50	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-3	X RD 50	X rue de l'hôtel de Ville (Valdahon)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-4	X rue de l'hôtel de Ville (Valdahon)	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-5	E/S Valdahon	X RD 31	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-6	X RD 31	Panneau limitation 50 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-7	Panneau limitation 50 km/h	E/S Fuans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-8	E/S Fuans	X RD 242	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-9	X RD 242	E/S Les Fins	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-10	E/S Les Fins	X RD 437_rue Principale (Les Fins)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-11	X RD 437_rue de la gare (Morveau)	X avenue Charles de Gaulle (Morveau)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-12	X avenue Charles de Gaulle (Morveau)	E/S Morveau	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-13	E/S Morveau	X RD 215	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-14	X RD 215	Frontière Suisse	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu_urbain
RD 463	RD 463-1	giratoire RD 34C - RD 437 - RD 461	giratoire RD 437 - RD 463	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 463-2	RD 463-1	X RD 52	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463-3	X RD 52	E/S Etupes	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 463-4	E/S Etupes	E/S Dampierre les Bois	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463-5	E/S Dampierre les Bois	X RD 480	3	100 m	Tissu ouvert
RD 463A	RD 463A-1	X RD 663	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463B-1	X RD 663 & 633	X avenue Jean Moulin	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464	X RN 57	X RD 104	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-2	X RD 104	E/S Nancray	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-3	E/S Nancray	X rue de Roche (Nancray)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 471	RD 471-1	X RD 9	E/S Frasné	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 471-2	E/S Frasné	E/S Dampierre les Tilleuls	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 471-3	E/S Dampierre les Tilleuls	E/S Dampierre les Tilleuls	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 471-4	E/S Dampierre les Tilleuls	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 471-5	début zone 70	X RD 248	4	30 m	Tissu ouvert
RD 472	RD 471-6	X RD 248	X RD 72	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 472-1	X RD 438	E/S Courcelles les Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 472-2	E/S Courcelles les Montbéliard	E/S Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 472-3	E/S Montbéliard	E/S Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 472-4	E/S Montbéliard	X RD 34A	3	100 m	Tissu ouvert
RD 474	RD 474-1	X RD 136	fin zone 30	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 474-2	fin zone 30	E/S Grand Charmont	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 474-3	E/S Grand Charmont	E/S Vieux Charmont	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 474-4	E/S Vieux Charmont	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
RD 486	RD 486-1	X RD 683	début zone 70 Besançon	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 486-2	début zone 70 Besançon	début zone 70 Brailly	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 486-3	début zone 70 Brailly	fin zone 70 Brailly	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 486-4	fin zone 70 Brailly	X RD 226	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 613-1	X RD 437	début zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
RD 613	RD 613-2	début zone 70	fin zone 70 = X RD 136B	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 613-3	fin zone 70 = X RD 136B	X RD 136	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 613-4	X RD 663	X RD 613	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 623-1	X RD 136B	début zone 50	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 623-2	début zone 50	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
RD 633	RD 633-1	X RD 437	échangeur A36 & -> RD 61	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Largeur_empreinte	Tissu_urbain
RD 663	RD 663-1	X RD 683	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-2	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-3	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	E/S Longeville sur Doubs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-4	E/S Longeville sur Doubs	E/S Longeville sur Doubs	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-5	E/S Longeville sur Doubs	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-6	X RD 126	E/S Lougres	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-7	E/S Lougres	E/S Lougres	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-8	E/S Lougres	E/S Bavans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-9	E/S Bavans	zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-10	début zone 70	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-11	fin zone 70	E/S Bavans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-12	E/S Bavans	E/S Bart	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-13	E/S Bart	X RD 33	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-14	X RD 33	E/S Bart	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-15	E/S Bart	X RD 43E2	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-16	X RD 43E2	X RD 43E2	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-17	E/S Ste Suzanne	X rue de la Tuilerie (Montbéliard)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-18	X rue de la Tuilerie (Montbéliard)	X RD 438_pont Armand Bermon (Montbéliard)	2	250 m	Rue en U
	RD 663-19	X RD 438_pont Armand Bermon (Montbéliard)	X RD 438_avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-20	X RD 438_avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (Montbéliard)	X avenue Aristide Briand (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-21	X avenue Aristide Briand (Montbéliard)	X RD 136 = giratoire d'Helvétie	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-22	X RD 136 = giratoire d'Helvétie	giratoire du Ludwigsburg = X RD 4638	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-23	giratoire du Ludwigsburg = X RD 4638	échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert
RD 673	RD 673-1	limite Jura	E/S St Vit	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 673-2	E/S St Vit	début 2*2 à 110 km/h	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-3	début 2*2 à 110 km/h	X RD 67	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-4	X RD 67	fin 2*2 à 110 km/h	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-5	fin 2*2 à 110 km/h	E/S Besançon	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-6	E/S Besançon	X RN 273_échangeur de l'Amitié	2	250 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empriseinte	Tissu urbain
RD 683	RD 683-1	X RN 273	X Pont de Velotte	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-2	X Pont de Velotte	-> faubourg Tarragnoz	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-3	-> avenue de la 7ème Armée Américaine	X tunnel sous la citadelle	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-4	X tunnel sous la citadelle	Place St Jacques	2	250 m	Rue en U
	RD 683-5	Place St Jacques	Pont Carnot	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-6	-> avenue du 8 mai 1945	X avenue Louise Michel	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-7	Pont Carnot	Place du 19 mars 1962	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-8	Place du 19 mars 1962	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-9	Place du Maréchal Leclerc	X rue des Glacis	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-10	X rue des Glacis	X avenue Foch	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-11	X avenue Foch	X rue des 2 Princesses	2	250 m	Rue en U
	RD 683-12	X rue des 2 Princesses	X rue Pernotte	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-13	X rue Pernotte	X rue de Charigney	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-14	X rue de Charigney	E/S Belfort	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-15	E/S Belfort	échangeur CC	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 683-16	échangeur CC	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-17	fin zone 70	E/S Roche lez Beupre	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 683-18	E/S Roche lez Beupre	E/S Vaire le Petit	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-19	E/S Vaire le Petit	E/S La Malmaison	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-20	E/S La Malmaison	E/S La Malmaison	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-21	E/S La Malmaison	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-22	début zone 70	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-23	fin zone 70	E/S Roullans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-24	E/S Roullans	X rue Claude Perreiot (Roullans)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-25	X rue Claude Perreiot (Roullans)	X rue des Jardins (Roullans)	2	250 m	Rue en U
	RD 683-26	X rue des Jardins (Roullans)	E/S Roullans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-27	E/S Roullans	E/S Sechin	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-28	E/S Sechin	E/S Sechin	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-29	E/S Sechin	E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-30	E/S Beaume les Dames	X RD 50 = E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-31	X RD 50 = E/S Beaume les Dames	E/S Clerval	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-32	E/S Clerval	X RD 25	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-33	X RD 25	Place des gravières (Clerval)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-34	Place des gravières (Clerval)	X rue Haute (Clerval)	3	100 m	Rue en U
	RD 683-35	X rue Haute (Clerval)	E/S Clerval	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-36	E/S Clerval	E/S Rang	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-37	E/S Rang	E/S Rang	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-38	E/S Rang	X RD 31 = accès échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-39	X RD 31 = accès échangeur A36	E/S L'Isle sur le Doubs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-40	E/S L'Isle sur le Doubs	X RD 29	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-41	X RD 29	X RD 31	2	250 m	Rue en U
	RD 683-42	X RD 31	E/S L'Isle sur le Doubs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-43	E/S L'Isle sur le Doubs	X RD 663 (Médière)	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Largeur_empreinte	Tissu_urbain
VC Pontarlier	VCP-1	X RN 57	X rue Jean Mermoz	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-2	X rue Jean Mermoz	X rue des Capucins	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-3	X rue des Capucins	Place St Pierre	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-4	X rue du faubourg St Pierre	X rue du Bastion	3	100 m	Rue en U
	VCP-5	X rue du Bastion	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-6	X rue de la République	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-7	X rue de Besançon	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-8	X rue des Ecorces	X rue de Vanilles & rue de Morveau	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-9	Faubourg St Pierre	X rue des Remparts & Marpaud	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-10	X rue du docteur Grenier	X rue de la Gare	4	30 m	Tissu ouvert
	VCP-11	X rue des Salins	X rue Arago	4	30 m	Tissu ouvert
VC Audincourt	VCA-1	X RD 34_Grande Rue	X RD 126_rue Pasteur	3	100 m	Tissu ouvert
	VCA-2	X RD 437_rue de la Révolution 1789	X giratoire	4	30 m	Tissu ouvert
	VCA-3	X RD 437_rue de la Révolution 1789 (Audincourt)	X RD 38_rue des graviers (Valentigney)	3	100 m	Tissu ouvert
VC Valentigney	VCV-1	X RD 38_rue des Graviers	X Grande Rue	4	30 m	Tissu ouvert
	VCV-2	X RD 126	X rue des Esselots	4	30 m	Tissu ouvert
	VCV-3	X rue des Esselots	X rue de Valmont	4	30 m	Tissu ouvert
VC Montbéliard	VCM-1	X RD 438	X rue de l'Etuve	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-2	X RD 663	Place du général de Gaulle	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-3	Place du général de Gaulle	X rue de l'Etuve	2	250 m	Rue en U
	VCM-4	X avenue des Alliés	X RD 438_rue du général Leclerc	3	100 m	Rue en U
	VCM-5	X RD 438	X RD 663_avenue du Président Wilson	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-6	X RD 34	X rue de la Petite Hollande	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-7	X rue du Port	X rue du petit Chénais	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-8	X rue du petit Chénais	X rue Maurice Ravel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-9	X rue Maurice Ravel	X avenue du 8 mai 1945	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-10	X avenue du 8 mai 1945	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-11	X avenue François Mitterrand	X rue Armand Bloch	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-12	X RD 438	Place St Georges	3	100 m	Rue en U
	VCM-13	Place St Georges	X RD 663_faubourg de Besançon	5	10 m	Tissu ouvert
VC Morveau	VCMo-1	X RD 437_Grande Rue	X RD 437_rue René Payot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCMo-2	X RD 461	X chemin des Pierres	4	30 m	Tissu ouvert
	VCMo-3	X chemin des Pierres	X RD 437_rue René Payot	3	100 m	Tissu ouvert
VC Ecole Valentin	VCEV-1	X chemin de Valentin	X rue de Poste	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Nom	Origine	Fin	Catégorie	Longueur	Tissu
VC Besançon						
	VCB-1	échangeur St Ferjeux = X RD 673 - RN 273	X rue de la Basilique	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-2	X rue de la Basilique	X rue Louis Pergaud	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-3	X rue Louis Pergaud	Place du 19 mars 1962	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-4	X RD 683	X RN 57_rue de Vesoul	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-5	échangeur de l'Amitié RN 273 & RN 1057	X RD 70_rte de Gray	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-6	X RD 70_rte de Gray	X avenue de Monttrapon	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-7	X RD 70_rte de Gray	X RD 73_rue de Vesoul	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-8	Place du Maréchal Leclerc	Place de Monttrapon	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-9	X avenue de Montjeux	X avenue Winston Churchill	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-10	X avenue Winston Churchill	X échangeur RN 1057	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-11	X RD 70_avenue Léo Lagrange	X échangeur RN 1057	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-12	échangeur Micropolis	X rue Girardot	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-13	X rue Girardot	X rue de la Grotte	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-14	X rue de la Grotte	X rue du général Brulard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-15	X bid général de Gaulle	X rue Henri Bugnet	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-16	X rue Gabriel Plançon	X pont Carnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-17	X rue Gabriel Plançon	X avenue de la gare d'eau	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-18	X avenue de la gare d'eau	Place St Jacques	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-19	X bid général de Gaulle	X rue Charles Nadier	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-20	X rue de Dole	X rue du général Brulard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-21	X rue du général Brulard	-> rue de Velotte	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-22	-> rue de la Grotte	X chemin des journaux	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-23	X chemin des journaux	Pont de la Velotte	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-24	-> rue du Pont	X RD 683_avenue de la 7ème année Américaine	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-25	échangeur St Ferjeux = X RD 673	X rue de Dole	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-26	échangeur Micropolis	X rue Russel	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-27	X rue Russel	X rue des Causses	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-28	X boulevard Salvador Allende	X rue Alfred de Vigny	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-29	X boulevard Salvador Allende	X rue Blaise Pascal	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-30	X rue des Causses	X RD 106	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-31	X rue des Causses	X rue de Savoie	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-32	X rue de Savoie	X rue du Luxembourg	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-33	X rue de Dijon	X rue de Dijon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-34	X rue de Dijon	X bid Salvador Allende	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-35	échangeur RD 673	X avenue de l'Ile de France	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-36	échangeur RD 674	-> rue Thomas Edison (pont voie ferrée)	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-37	-> boulevard Augustin Fleming (pont voie ferrée)	X rue Augustin Fresnel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-38	X rue Augustin Fresnel	x rue Lavoisier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-39	X RD 70_rte de Gray	X bid JF Kennedy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-40	X bid JF Kennedy	X rue des Sapins	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-41	X rue Auguste Jouchoux	-	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-42	X rue de l'Amitié	X rue de Dole	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-43	X rue Lavoisier	X rue Auguste Jouchoux	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-44	X rue Alain Savary	X boulevard Winston Churchill	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-45	X rue de Dole	Place Mercier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-46	X rue des Faurottes	X chemin des Montboudons	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-47	Place de la bascule	X rue des Sapins	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-48	X rue des Sapins	X rue Jules Gruy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-49	X rue Jules Gruy	X rue Louis Pergaud	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-50	X rue de Dole	X avenue Georges Clémenceau	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-51	X avenue Georges Clémenceau	X rue du Roussillon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-52	X rue du Roussillon	X RD 70_avenue Léo Lagrange	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-53	X avenue Georges Clémenceau	X RD 683_avenue Charles Siffert	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-54	X rue de Belfort RD 683	X rue du docteur Schweitzer	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-55	X rue de Charigney	X rue de la Perrotte	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-56	X rue Tristan Bernard	X avenue de la Voite	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empriseinte	Tissu_urbain
VC Besançon	VCB-57	X rue des deux princesses	X chemin du Vernois	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-58	X rue Tristan Bernard	X rue de Charigney	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-59	X rue du coteau	X rue des clairs soleils	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-60	X avenue de Monjoux	échangeur bid Churchill	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-61	échangeur bid Churchill	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-62	X rue des deux princesses	X rue de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-63	X rue du Muguet	X route de Marchaux	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-64	X rue de la Cassotte	X rue Tristan Bernard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-65	X rue Beauregard	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-66	X rue Beauregard	X avenue Carnot	3	100 m	Rue en U
	VCB-67	X chemin des Palente	X avenue Léon Blum	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-68	X avenue Carnot	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-69	X rue des deux princesses	X de la Mouillère	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-70	X boulevard Diderot	X avenue Carnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-71	X avenue Edouard Droz	X avenue Arthur Gaulard	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-72	X rue Belfort	X rue du Muguet	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-73	X rue de la Famille	X rue Suard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-74	X rue des Tamaris	X rue de la Famille	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-75	X rue des Gras	X rue Romain Roussel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-76	Place de la 1ère armée Française	X avenue Denfert Rochereau	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-77	X rue Francis Clerc	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-78	X rue Nicolas Bruand	X rue Henri Baigue	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-79	X avenue de l'Observatoire	X route de Gray	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-80	X avenue Carnot	X rue des deux princesses	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-81	X avenue Carnot	X rue des villas	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-82	X rue des villas	X avenue Maréchal Foch	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-83	X avenue Denfert Rochereau	X avenue Edgér Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-84	X rue Pierre Joseph Proudhon	X pont de la République	2	250 m	Rue en U
	VCB-85	X rue de la République	X avenue Elisée Cusenier	3	100 m	Rue en U
	VCB-86	X rue Pierre Joseph Proudhon	X pont de la République	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-87	X boulevard Diderot	X pont Bréguille	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-88	X rue Victor Hugo	X rue de la Préfecture	3	100 m	Rue en U
	VCB-89	X rue Mégevand	X place Saint Jacques	3	100 m	Rue en U
	VCB-90	X rue des Granges	X rue Victor Hugo	2	250 m	Rue en U
	VCB-91	X grande rue	X rue des Martelots	3	100 m	Rue en U
	VCB-92	X rue de Pontarlier	X avenue Arthur Gaulard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-93	Pont Battant	X rue du petit Battant	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-94	X Quai Veil-Picard	X rue de la Madeleine	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-95	X rue du battant	X rue du Port Citeaux	3	100 m	Rue en U
	VCB-96	X rue du Port Citeaux	X rue de la vieille monnaie	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-97	X rue de l'Orme de Chamard	X place St Jacques	3	100 m	Rue en U
	VCB-98	X rue de Mégevand	X grande rue	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-99	X rue de Mégevand	X rue des Martelots	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-100	X rue du Général Sarraill	X rue Charles Nodier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-101	X rue Chifflet	X rue de Chaillot	3	100 m	Rue en U
	VCB-102	X place de Montrepon	X avenue du Commandant Marceau Braine	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-103	X rue de Chaillot	X avenue Denfert Rochereau	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-104	X rue du petit Battant	X Place Claude François de Joffroy d'Abbens	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-105	X rue du Petit Charmont	X chemin du cerisier	2	250 m	Rue en U
	VCB-106	X rue Alfred de Vigny	X rue Albert Einstein	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-107	X bd Alexander Fleming	X rue Edouard Belin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-108	X rue de Dole	X bd J.F Kennedy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-109	X avenue Georges Clémenceau	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-110	X rue du Funiculaire	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-111	X chemin du Fort de Bréguille	X boulevard Diderot	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-112	X rue des Fontenottes	X chemin des rogots	4	30 m	Tissu ouvert

Numéro_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie_classement	Longueur_empreinte	Tissu urbain
VCB-113	X rue des Frères Chaffanjon	X chemin des ragots	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-114	X rue des Fontenottes	X rue Mathey Dorey	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-115	X chemin des Remontants	X rue des Frères Chaffanjon	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-116	X rue Denis Papin	X rue de Trépillot	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-117	X rue des Saint Martin	X avenue Léo Lagrange	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-118	X avenue Léo Lagrange	X rue des Saint Martin	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-119	X rue Louis Pergaud	Place Maréchal Leclerc	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-120	X rue du Chasnot	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-121	X rue de Belfort	X rue Nicolas Briand	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-122	X boulevard Léon Blum	X rue de Trey	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-123	X rue du Chasnot	X rue de Trey	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-124	X rue des Cras	X rue du Chasnot	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-125	X rue des Cras	X rue de Belfort	2	250 m	Rue en U
VCB-126	X rue de la Famille	X rue Narcisse Lanchy	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-127	X rue des Flôtes Agasses	X rue du Chasnot	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-128	X boulevard Léon Blum	X rue des Flôtes Agasses	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-129	X rue des Cras	X avenue Léon Blum	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-130	X rue du Docteur Albert Schweitzer	X rue Max Jacob	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-131	X rue de Belfort	X chemin du Vernois	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-132	X boulevard Léon Blum	X rue Andrey	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-133	X rue Jean Violet	X rue Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-134	X chemin du Point du Jour	X rue Jean Violet	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-135	X chemin du Point du Jour	X rue de la Combe du Puits	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-136	X chemin des Torcols	X chemin des Relançons	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-137	X chemin des Bas de Challuz	X chemin des Relançons	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-138	X chemin du Point du Jour	X rue des Courtils	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-139	X avenue de la Paix	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-140	X avenue du Maréchal Foch	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-141	X avenue Edgar Faure	X chemin du Fort Griffon	2	250 m	Rue en U
VCB-142	X rue Pontarlier	X avenue Arthur Gaudier	3	100 m	Rue en U
VCB-143	Pont Carnot	X rue Oudet	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-144	X avenue Louise Michel	X rue Aristide Janvier	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-145	X rue Clément Marot	X giratoire échangeur route de Dole	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-146	-> rue de l'Orme de Chamars	X rue Charles Nodier	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-147	X avenue Edouard Droz	X bld Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
VCB-148	X rue de Dole	X avenue Georges Clémenceau	4	30 m	Tissu ouvert
VF-1			2	250 m	Tissu ouvert
VF-2			3	100 m	Tissu ouvert
VF-3			2	250 m	Tissu ouvert
VF-4			3	100 m	Tissu ouvert
VF-5			2	250 m	Tissu ouvert
VF-6			3	100 m	Tissu ouvert
VF-7			2	250 m	Tissu ouvert
VF-8			3	100 m	Tissu ouvert
VF-9			2	250 m	Tissu ouvert
VF-10			3	100 m	Tissu ouvert
VF-11			3	100 m	Tissu ouvert
VF-12			4	30 m	Tissu ouvert
VF-13			2	250 m	Tissu ouvert
PRJ-1	X RN 273	X RD 104	3	100 m	Tissu ouvert
PRJ-2	X RD 683	X RD 11			
PRJ-3					
PRJ-4					

REÇU LE 24 AOÛT 2015

Note de présentation du projet d'arrêté de modification du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires du département du Doubs

Par arrêté préfectoral du 08 juin 2011, le classement sonore a été approuvé dans le département du Doubs. Ce document présente les niveaux sonores auxquels sont soumises certaines infrastructures de transport et les dispositions que les constructions neuves doivent mettre en œuvre afin de se prémunir du bruit émis par ces infrastructures.

Les prescriptions découlant de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 ont été modifiées par l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013, pour ce qui concerne le classement des voies ferrées. De ce fait les voies ferrées conventionnelles (c'est-à-dire hors voies à grande vitesse) bénéficient d'un abattement de 3 dB pour le classement sonore. Ainsi par exemple, pour qu'une voie ferrée soit classée en catégorie sonore N°2, le niveau de référence diurne est maintenant compris entre 74 et 79 dB contre 71 à 76 dB précédemment.

L'objet du présent projet d'arrêté est de mettre à jour le classement des voies ferrées conventionnelles en application de cet arrêté ministériel.

Quelques rappels :

La réglementation applicable en matière d'isolation acoustique des bâtiments à construire à proximité des infrastructures de transports terrestres est fondée sur l'article L 571-10 du code de l'environnement.

Opposables aux constructeurs des bâtiments concernés, les prescriptions d'isolement acoustique en vigueur sont fixées par arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

Elles sont applicables aux locaux d'habitation et d'enseignement dont la demande d'autorisation de construire est déposée après le 28 juin 1996, ainsi qu'aux établissements de santé et aux hôtels dont la demande d'autorisation de construire est déposée après le 28 novembre 2003 (arrêtés du 25 avril 2003). Ces prescriptions s'appliquent dans les secteurs affectés par le bruit délimités par le présent arrêté et l'arrêté initial du 08 juin 2011. Elles doivent conduire à un abattement acoustique minima réglementaire compris entre 30 dB(A) en période nocturne et 35 dB(A) en période diurne. Le respect de ces prescriptions par les constructeurs est essentiel pour éviter les nuisances ressenties par les riverains.

Le classement :

Les infrastructures concernées par les arrêtés préfectoraux sont classées en 5 catégories, déterminant un secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie.

Pour les routes et voies ferrées à grande vitesse :

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq (6h – 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h – 6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L>81	L>76	300 m
2	76<L<81	71<L<76	250 m
3	70<L<76	65<L<71	100 m
4	65<L<70	60<L<65	30 m
5	60<L<65	55<L<60	10 m

La carte de la commune de Morteau a été corrigée pour tenir compte d'une erreur matérielle liée au tracé d'une voie communale.

Les cartes concernant les voies ferrées à grande vitesse ont été adaptées en tenant compte de la largeur de la plate-forme.

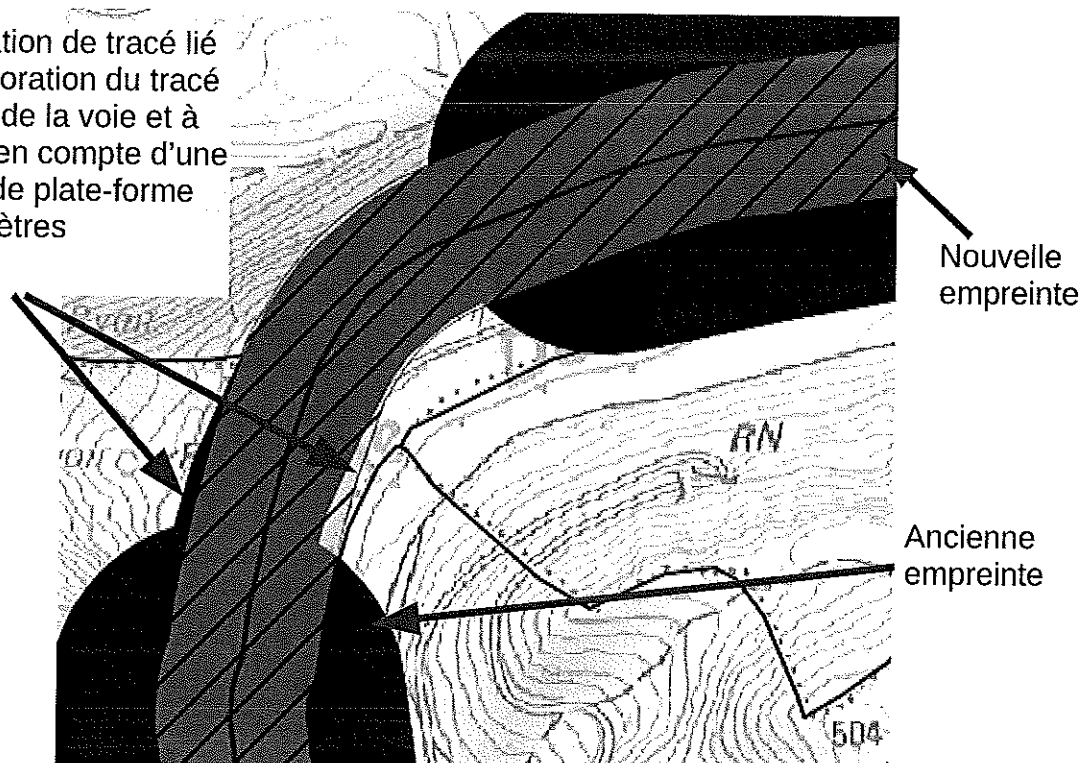
Pour les voies ferrées conventionnelles : (il s'agit de la partie modifiée par l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013)

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq (6h – 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h – 6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la plate-forme
1	L>84	L>79	300 m
2	79<L<84	74<L<79	250 m
3	73<L<79	68<L<74	100 m
4	68<L<73	63<L<68	30 m
5	63<L<68	58<L<63	10 m

Les cartes communales ont été modifiées en conséquence, en tenant compte également d'une largeur de plate-forme de 12 mètres.

5 communes qui étaient concernées par le classement sonore lié à une voie ferrée conventionnelle ne le seront plus avec ce nouvel arrêté (cependant elles restent concernées par le classement lié au réseau routier).

Modification de tracé lié à l'amélioration du tracé de l'axe de la voie et à la prise en compte d'une largeur de plate-forme de 12 mètres



Les conséquences :

Pour chacune de ces catégories, il est défini un niveau sonore à prendre en compte par les constructeurs dans les calculs de détermination de l'isolation acoustique des bâtiments :

Pour les routes et lignes ferroviaires à grande vitesse:

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Pour les voies ferrées conventionnelles :

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Les autorités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme doivent reporter ces informations dans les plans d'occupation des sols (POS), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).



REÇU LE 24 AOÛT 2015

PRÉFET DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires du Doubs
Service eau risques nature et forêt

ARRÊTE n° **en date du**

portant mise à jour de l'arrêté N° 2011-1519-0010

portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

**Le Préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10 et R571-32 à 43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R111-4-1 et R111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu les avis des communes concernées suite à leur consultation lancée le
2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2011159-0010 du 08 juin 2011 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés pas le bruit ;

Arrêté

Article 1er : Dispositions abrogées

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2011159-0010 du 08 juin 2011 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit sont mises à jour par les articles suivants.

Article 2 : Classement des infrastructures

Les infrastructures de transports terrestres du Doubs figurant en annexe 1 du présent arrêté sont classées en application de l'article L571-10 du code de l'environnement et conformément à l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé.

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés, le tableau indique :

- le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 23 juillet 2013,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

La mise à jour porte sur le classement des voies ferrées conventionnelles.

La représentation cartographique de ce classement est modifiée en conséquence. Elle est jointe en annexe 2 du présent arrêté : elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

Si, sur un tronçon de l'infrastructure, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, la section correspondant à cette protection n'est pas classée.

Article 3 : Niveaux sonores de référence

L'article 3 de l'arrêté est complété par le tableau suivant :

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles :

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Article 4 : isolement acoustique des bâtiments

Article inchangé

Article 5 : Communes concernées

Les communes concernées par la modification des secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont :

Pour le réseau ferroviaire :

a) communes concernées par le classement sonore de 2011 et toujours concernées par le classement sonore ferroviaire de 2015 :

Aibre	Cubry	Novillars
Appenans	Dampierre-sur-le-Doubs	Ougney-Douvot
Arc-et-Senans	Dannemarie-sur-Crête	Pompierre-sur-Doubs
Bart	Deluz	Pouilley-Francais
Baume-les-Dames	Desandans	la Pretiere
Berche	Ecole-Valentin	Rang
Besancon	Emagny	Recologne
Bethoncourt	Esnans	Roche-les-Clerval
Blussangeaux	Etouvans	Roche-lez-Beaupre
Bonnal	Fourbanne	Rougemont
Branne	Franois	Roulans
Burgille	Geneuille	Ruffey-le-Chateau
Chalezeule	Hyèvre-Magny	Saint-Maurice-Colombier
Champlive	Hyèvre-Paroisse	Saint-Vit
Chatillon-le-Duc	l'Isle-Sur-le-Doubs	Santoche
Chaucenne	Jallerange	Serre-les-Sapins
Chaux-les-Clerval	Laire	Thise
Chemaudin	Laissey	Tressandans
Chevigney-sur-l'Ognon	les Auxons	Vaire-Arcier
Chevroz	Lougres	Vaire-le-Petit
Clerval	Medière	le Vernoy
Colombier-Fontaine	Miserey-Salines	Voujeaucourt
Courcelles-les-Montbéliard	Moncley	
Courchapon	Montbéliard	
Cubrial	Noironte	

b) communes concernées par le classement sonore de 2011 qui ne sont plus concernées par le classement sonore ferroviaire de 2015

Bavans
Chalèze
Devecey
Grosbois

Longeville-sur-Doubs

Sur ces cinq communes le classement sonore lié à la route reste inchangé et donc toujours en vigueur.

Pour le réseau routier :

Morteau

Correction d'une erreur matérielle lié au tracé d'une voie communale.

Article 6 : Transcription dans les documents d'urbanisme

Article inchangé

Article 7 : Formalités administratives

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche – Comté
- à Monsieur le Directeur Régional de RFF Bourgogne Franche – Comté

Article 8 : Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs, le Directeur départemental des territoires du Doubs et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs**

ANNEXE 1 – CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

PARTIE 2 : voies ferrées (partie de l'annexe 1 modifiée par le présent arrêté)

Ligne de Besançon à Lons le Saulnier

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5242	ARC-ET-SENANS	MOUCHARD	3	100	ARC ET SENANS

Ligne de Dijon à Belfort

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5231	SAINT VIT	FRANOIS	3	100	SAINT VIT POUILLEY-FRANCAIS DANNEMARIE SUR CRETE CHEMAUDIN FRANOIS
5233	FRANOIS	BESANCON	2	250	FRANOIS BESANCON SERRE LES SAPINS
5233	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5233	BESANCON	BESANCON	4	30	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	4	30	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5235	BESANCON	DELUZ	3	100	CHALEZEULE THISE ROCHE LEZ BEAUPRE NOVILLARS VAIRE LE PETIT DELUZ VAIRE ARCIER

5235	DELUZ	LAISSEY	3	100	DELUZ LAISSEY
------	-------	---------	---	-----	------------------

Ligne de Dijon à Belfort

5235	LAISSEY	ROULANS	3	100	LAISSEY ROULANS
5235	ROULANS	FOURBANNE	3	100	ROULANS LAISSEY OUGNEY DOUVOT FOURBANNE
5235	FOURBANNE	FOURBANNE	3	100	FOURBANNE
5235	FOURBANNE	BAUME-LES-DAMES	3	100	FOURBANNE ESNANS BAUME LES DAMES
5235	BAUME-LES-DAMES	HYEVRE-PAROISSE	3	100	BAUME LES DAMES HYEVRE PAROISSE
5235	HYEVRE-PAROISSE	HYEVRE-PAROISSE	3	100	HYEVRE-PAROISSE HYEVRE MAGNY
5235	HYEVRE-PAROISSE	BRANNE	3	100	HYEVRE-PAROISSE BRANNE
5235	BRANNE	BRANNE	3	100	HYEVRE-PAROISSE BRANNE ROCHE LES CLERVAL CHAUX LES CLERVAL
1251	BRANNE	POMPIERRE-SUR-DOUBS	3	100	CLERVAL BRANNE SANTOCHE POMPIERRE SUR DOUBS
1251	POMPIERRE-SUR-DOUBS	VOUJEAUCOURT	3	100	POMPIERRE SUR DOUBS RANG APPENANS L'ISLE SUR LE DOUBS LA PRETIERE MEDIERE BLUSSANGEAUX SAINT MAURICE COLOMBIER COLOMBIER FONTAINE ETOUVANS DAMPIERRE SUR LE DOUBS BERCHE VOUJEAUCOURT

Ligne de Dijon à Belfort

1251	VOUJEAUCOURT	MONTBELIARD	3	100	BART VOUJEAUCOURT COURCELLES LES MONTBELIARD MONTBELIARD
1251	VOUJEAUCOURT	VOUJEAUCOURT	3	100	VOUJEAUCOURT
1253	MONTBELIARD	MONTBELIARD	3	100	MONTBELIARD
1253	MONTBELIARD	BETHONCOURT	3	100	MONTBELIARD BETHONCOURT

Ligne de Besançon à Geneuille

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5471	BESANCON	GENEUILLE	5	10	LES AUXONS BESANCON GENEUILLE MISEREY SALINES ECOLE VALENTIN CHATILLON LE DUC

Ligne à grande vitesse

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
---------	-------	-----	------------------	---	---------------------

LGV Br. Est	BESANCON	PETIT CROIX	2	250	JALLERANGE COURCHAPON BURGILLE RUFFEY LE CHATEAU RECOLOGNE CHEVIGNEY SUR L'OGNON NOIRONTE EMAGNY CHAUCENNE MONCLEY LES AUXONS CHATILLON LE DUC CHEVROZ GENEUILLE TRESSANDANS ROUGEMONT CUBRIAL CUBRY BONNAL DESANDANS LE VERNOY AIBRE LAIRE
-------------	----------	-------------	---	-----	---

Raccordement à la ligne à grande vitesse

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
LGV Br. Est			NON CATEGORISEE	SANS OBJET	CHEVROZ GENEUILLE CHATILLON LE DUC
LGV Br. Est			3	100	LES AUXONS GENEUILLE